



Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2025 038

Envoyé en préfecture le 13/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le 13/10/2025

ID : 060-216002105-20251009-DELIB2025038-DE



SEANCE DU 09 OCTOBRE 2025

Convocation du 28 JUILLET 2025 + 29 SEPTEMBRE 2025
Affichage du 2 OCTOBRE 2025

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de présents	12
Nombre de votants	14
PROCURATIONS	02

Objet : MODIFICATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION DU CHALET PAR L'ASSOCIATION « LA TRIPLETTE D'ERCUIS »

L'an deux mil VINGT CINQ, le NEUF OCTOBRE à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :

Mme VAN BOXSTAELE Christiane, M MARECHALLE James, LACOUR Aude, M FORGET Bruno, ses adjoints, M BOULARAND Claude, M THOMA Hervé, M ROSELLE Regis, M REZZA Thibaut, Mme FUSZ Anne-Luce, M URCOURT Daniel, Mme ALLAIN Geneviève, ses Conseillers Municipaux

Absents :

Mme MEYFROODT Charlotte, excusée
Mme VIDARD Stéphanie, excusée
Mme SPIRA Julie, excusée,
Mme M BRIAND Hervé, procuration à M FORGET Bruno,
Mme RIGARD Sabine,
M Eric NABONNE, procuration à Mme ALLAIN Geneviève,

Secrétaire : M BOULARAND Claude,

Mode de scrutin : main levée avec feuille récapitulative par conseiller municipal

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n) 2025 029 du Conseil Municipal du 30 juin 2025 relative à la convention de mise à disposition du local pour la Triplette.

CONSIDERANT que l'article n°7 de la convention de mise à disposition a été modifié,

Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité

Article 1 : **ACCEPTER** la proposition de modification de la convention d'occupation du chalet par l'association « La Triplette d'Ercuis »

Article 2 : **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la présente convention.

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY



Le Maire
Jean-Marie NIGAY

